

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Travailler en sécurité



Notre système de santé est en pleine mutation. L'évolution démographique, l'augmentation du nombre de maladies chroniques, les développements sociaux et la pression sur les coûts appellent des changements. L'envie de rester chez soi aussi longtemps que possible ne cesse de croître.

Cette évolution exige des structures solides.

A ce titre, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile a des objectifs précis. Le financement des prestations de ses organisations à but non lucratif et de leur obligation de prise en charge doit couvrir les coûts. La participation des caisses maladie aux prestations des organisations d'aide et de soins à domicile doit enfin tenir compte de l'évolution effective des coûts. Les cantons ont également une obligation d'agir. Ils sont tenus de veiller à ce que les frais résiduels soient couverts et les prestations d'intérêt général et l'obligation de prise en charge soient financées convenablement.

Il résulte de la dynamique du débat que notre Association s'implique davantage. Nous nous en réjouissons, tout en sachant que cela demande des ressources supplémentaires. C'est ce qui nous a amené à renforcer notre secteur «Politique/Bases».

Sécurité dans le financement, mais aussi dans le travail quotidien et la protection de la santé – la sécurité nous tient décidément à cœur. Nous lui consacrons même le dossier de ce numéro. Car seuls ceux qui évoluent dans un environnement sûr et sécurisé peuvent accomplir ce que vous, chères lectrices et chers lecteurs, réalisez chaque jour avec ce niveau d'excellence. Notre mission est d'en être les garants.

Marianne Pfister

Secrétaire centrale de l'ASSASD

9 DOSSIER «Sécurité au travail»

- 10 Apporter un soutien
- 12 Un guide à ne surtout pas classer
- 16 Sécurité et prévention: un véritable défi
- 18 La gestion des menaces est une protection
- 24 La santé du dos: un «must» contre la pénurie de personnel

4 ACTUEL

PRESTATIONS

- 6 Faire le bien et le faire savoir
- 8 Rester chez soi et réduire les coûts de la santé

RÉSEAU

- 26 L'interaction réussie entre théorie et pratique

DIALOGUE

- 30 Soins palliatifs: du «sur mesure»

31 LA DERNIÈRE

Nicole Oberhansli (à droite), cheffe d'équipe protection et soins et Sonja Santi, cheffe d'équipe psychiatrie, toutes deux de l'organisation de base Glattal.
Photo: Guy Perrenoud



Ces symboles indiquent des contenus supplémentaires, accessibles depuis la version numérique ou le site web. L'agenda des événements figure sur www.magazineasd.ch